

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-634

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESCHINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCHINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2023-634

VILLENAVE D'ORNON - Etude pour le renouvellement du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche - Contrat de co-développement 2021-2023 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Situation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de l'ENS porte sur ce territoire d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave-d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. Cette seconde version du plan de gestion, initialement rédigée pour la période 2017-2021, est à renouveler.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Villenave-d'Ornon a reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion et de l'entretien de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche, pour un montant total de 300 058 €.

Pour les études et la rédaction du plan de gestion en lui-même, la commune a bénéficié d'une subvention de 3 496 € en 2008, pour la première version de ce document (délibération n° 2008/0180).

3 – Contenu de l'étude pour le renouvellement du plan de gestion

Dans le cadre de l'étude pour le renouvellement du plan de gestion, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action C055500002 du contrat de co-développement conclu pour la période 2021-2023.

Cette étude se décompose en quatre parties :

A) Etablir le bilan du plan de gestion 2017-2021, avec notamment des investigations de terrain pour actualiser l'état des lieux (flore et habitat, faune, gestion hydraulique, analyse des usages, etc...).

B) Définition des orientations, des objectifs et des actions du nouveau plan de gestion pour la période 2023-2032.

C) Mise en place d'un schéma de cheminements doux, afin de continuer l'ouverture au public de l'ENS à court terme (2024) et moyen terme (2026).

D) Actualisation de l'inventaire des zones humides et de leurs fonctionnalités.

Cette dépense sera engagée avant le 31 décembre 2023.

4 – Budget prévisionnel

Par délibération du 24 avril 2023, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 10 000 €, ce qui représente 18,72 % du budget prévisionnel d'un montant global de 53 400 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Bilan du plan de gestion 2017-2021	18 000	Agence de l'Eau Adour Garonne	30,64	16 360
		Département de la Gironde	30,64	16 360
Définition du nouveau plan de gestion 2023-2032	19 200			
		Commune de Villenave-d'Ornon	20,00	10 680
Schéma de cheminements doux	12 600	Bordeaux Métropole	18,72	10 000
Actualisation de l'inventaire des zones humides	3 600			
Total dépenses	53 400	Total recettes	100	53 400

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole, et figure dans la fiche action « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche » (C055500002). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention Nature métropolitain.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,
VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon en date du 24 avril 2023,
VU le dossier de demande d'aide présentée par la commune de Villenave-d'Ornon en date du 27 avril 2023,
VU la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023 (fiche action n° C055500002 « Plan de gestion et valorisation de la vallée de l'Eau Blanche),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels et agricoles de son territoire, en particulier sur cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la commune de Villenave-d'Ornon pour le financement de l'opération « Etude pour le renouvellement du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche ».

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement, au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention attributive de subvention ci-annexée.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	Monsieur Patrick PAPADATO